

Décontamination des dispositifs médicaux à l'unité de retraitement des dispositifs médicaux			
Direction(s) responsable(s)	Direction des services professionnels et de l'enseignement médical	Approuvé	2019-10-18
		Révisé	
Personne(s) concernée(s)	Unité de retraitement des dispositifs médicaux (URDM)		
Outils cliniques associés			

1. Énoncé

Cette procédure vise à déterminer et uniformiser les modes opératoires normaliser (MON) concernant la décontamination des dispositifs médicaux. Elle a pour but de respecter le guide de pratique « *Retraitement des dispositifs médicaux critique, INSPQ, Mai 2014* », afin de soutenir les organisations qui effectuent le retraitement des dispositifs médicaux de niveau critique ainsi que la norme CSA « *Retraitement des dispositifs médicaux au Canada, août 2018* ».

Elle s'applique lorsqu'un dispositif souillé arrive à l'URDM dans le but d'effectuer son retraitement, en respectant le guide du fabricant du dispositif médical.

2. Champ d'application/Contexte légal

La procédure s'applique à tous les préposés au retraitement des dispositifs médicaux œuvrant dans l'unité de retraitement des dispositifs médicaux du CISSS Montérégie-Ouest.

3. Définitions

Appareil de lavage ultrasonique :

Appareil qui nettoie les dispositifs médicaux en utilisant la cavitation produite par les ultrasons.

Appareil laveur-désinfecteur :

Appareil servant à nettoyer et à désinfecter les dispositifs médicaux et les autres articles utilisés dans le cadre d'activités médicales, dentaires, pharmaceutiques ou vétérinaires.

Dispositif médical (DM) :

Instrument, appareil, dispositif, matière ou autre article, utilisé seul ou en combinaison, y compris les logiciels nécessaires à son utilisation adéquate, qui a été conçu pour être utilisé sur des humains, aux fins suivantes :

- le diagnostic, la prévention, la surveillance, le traitement ou l'atténuation des effets d'une maladie;
- le diagnostic, la surveillance, le traitement ou l'atténuation ou la compensation des effets d'une blessure ou d'un handicap;
- l'examen, le remplacement ou la modification d'une caractéristique anatomique ou d'un processus physiologique; ou
- la contraception ; et dont l'effet principal prévu dans ou sur le corps humain n'est pas obtenu par un moyen pharmacologique, immunologique ou métabolique, mais qui peut néanmoins faire appel à de tels moyens pour exécuter sa fonction prévue.

Équipement de protection individuelle (ÉPI) :	Vêtements ou équipements spécialisés que porte un employé pour se protéger contre les dangers.
Nettoyage :	Élimination de la contamination présente sur un article, dans toute la mesure nécessaire à son traitement ultérieur et à son utilisation subséquente prévue.
PRDM :	Préposé au retraitement des dispositifs médicaux.
Retraitement :	Étapes de la préparation d'un dispositif médical en vue de sa réutilisation.
URDM:	Unité de retraitement des dispositifs médicaux.

Acronymes :

CSA : Canadienne Standard Association
INSPQ : Institut nationale de la santé publique

4. Objectifs

- Prévenir la transmission de micro-organismes pathogènes par contact direct ou indirect avec du matériel contaminé;
- Assurer l'intégrité des dispositifs médicaux;
- Assurer la protection du personnel et de la clientèle en contact avec les dispositifs médicaux;
- Prendre les moyens nécessaires pour assurer la décontamination des dispositifs médicaux réutilisables de manière sécuritaire du matériel stérile et de l'environnement contre la contamination.

5 Intervenants concernés

- Chef de l'URDM et/ou endoscopie
- Conseillère en soins infirmiers, volet URDM
- Infirmière clinicienne, assistante au supérieur immédiat (ICASI) de l'URDM
- PRDM / préposés aux bénéficiaires ou tout autre personnel affecté à effectuer le retraitement des dispositifs médicaux sur les unités satellites

6. Rôles et responsabilités

Rôles et responsabilités de la chef de L'URDM et/ou endoscopie :

- S'assurer de l'élaboration et de la mise à jour de la procédure en collaboration avec la conseillère en soins infirmiers, volet URDM;
- Diffuser la procédure de décontamination auprès des PRDM;
- S'assurer de l'application de la procédure par un processus d'audit, en faire l'analyse et élaborer un plan d'action de suivi.

Rôles et responsabilités de la conseillère en soins infirmiers, volet URDM :

- Élaborer et mettre à jour la procédure de décontamination à l'URDM, en collaboration avec la chef de l'URDM ou son assistante;
- Élaborer une grille d'audit uniformisée, aider à l'analyse et à l'élaboration du plan d'action.

Rôles et responsabilités de l'infirmière clinicienne, assistante au supérieur immédiat à l'URDM :

- Élaborer et mettre à jour la procédure de décontamination à l'URDM, en collaboration avec la conseillère en soins infirmiers, volet URDM;
- S'assurer de l'application de la procédure de la décontamination auprès des PRDM;
- Informer le personnel concernant les documents de références et les mises à jour.

Rôles et responsabilité des PRDM, des préposés aux bénéficiaires ou tout autre personnel affecté à effectuer le retraitement des dispositifs médicaux à l'URDM ou sur les unités satellites :

- Connaître et appliquer la procédure de décontamination de l'URDM;
- Consulter les documents de références disponibles au besoin.

7. Matériel

- ÉPI :
 - Chapeau;
 - Couvre chaussure;
 - Blouse manche longue imperméable;
 - Visière complète ou lunette protectrice avec masque de procédure.
- Solution enzymatique
- Détergent à PH neutre
- Lubrifiant
- Pâte détachante
- Linge propre, doux et sans charpie
- Brosse adaptée au besoin
- Filtre à ultrason
- Contenant adapté à la décontamination (boule à thé, panier d'ultrason, etc.)

8. Procédure

8.1 Procéder à l'hygiène des mains, selon la procédure, et revêtir les ÉPI en entrant dans l'aire de décontamination.

8.2 Tri et démontage :

- Trier les dispositifs médicaux de façon à ce que ceux qui nécessitent des traitements similaires soient séparés de ceux qui nécessitent des traitements différents.
- Démontez les dispositifs avec plusieurs composantes conformément aux instructions du fabricant.

8.3 Trempage :

- Tremper les dispositifs médicaux submersibles dans une solution enzymatique avant de les nettoyer. (Respecter le temps de contact car varie selon le fabricant.)
- Éviter les solutions salines.

8.4 Nettoyage :

- Nettoyer manuellement, avec une brosse à poils appropriée pour le dispositif médical (DM), tous les dispositifs souillés à l'aide de la solution enzymatique. Ne pas utiliser de produit abrasif.
- Prendre les mesures appropriées sécuritaires pour la manipulation d'instruments piquants et/ou tranchants.
- Immerger complètement les dispositifs médicaux submersibles pendant le nettoyage.
- Laver les dispositifs pourvus d'une lumière (canulés) à l'aide d'une brosse conforme aux instructions du fabricant.

- S'assurer que les lumières d'un instrument soient libres d'obstruction et ne présentent aucune fuite. À l'irrigation, on devrait voir un filet stable de liquide clair s'écouler à l'extrémité de la lumière.
- Inspecter l'intégrité de chaque brosse avant l'utilisation.
- Les linges réutilisables, servant au lavage, doivent être inspectés, doux, propre et exempt de charpie.

8.5 Ultrason :

- 8.5.1 Faire un dégazage de l'ultrason en lançant un cycle « à vide » immédiatement après le remplissage de ce dernier, si ce dégazage ne se fait pas de façon automatique dans l'appareil.
- 8.5.2 Immerger complètement les dispositifs médicaux dans la solution de nettoyage ultrasonique, si le fabricant le permet.
- 8.5.3 S'assurer de l'irrigation des DM canulés lors de l'utilisation de l'ultrason.
- 8.5.4 Refermer le couvercle lors de l'utilisation de l'ultrason.
- 8.5.5 Effectuer les vérifications et le contrôle de qualité selon la procédure d'entretien de l'appareil.
- 8.5.6 Remplacer la solution détergente au moins une fois par jour ou plus fréquemment (si elle devient visiblement souillée), si n'est pas faite de façon automatique par l'appareil.

8.6 Laveur désinfecteur :

- S'assurer de la compatibilité du DM avec le laveur désinfecteur avant l'utilisation de celui-ci.
- Ne jamais ajouter un nouveau volume de solution à un reste se trouvant dans le distributeur (enzyme, détergent ou lubrifiant).
- Sélectionner de façon adéquate le support avec ou sans tubulure d'irrigation selon les dispositifs médicaux à laver.
- Ouvrir et/ou démonter les dispositifs médicaux.
- Ne jamais empiler les plateaux de dispositifs médicaux les uns sur les autres.
- Placer les surfaces concaves face vers le bas.
- Placer les dispositifs creux (anesthésie, bouteille) sur le chariot avec tubulures spéciales.
- Effectuer les vérifications et contrôle de qualité selon la procédure d'entretien de l'appareil.
- Choisir le cycle approprié au DM à nettoyer, selon le guide du fabricant.

8.6 Enlever les ÉPI (selon l'Agence de santé du Canada) et procéder à l'hygiène des mains en sortant de l'aire de décontamination

9. Annexe(s)

Annexe A : Étapes recommandées pour mettre et enlever l'équipement de protection individuelle.

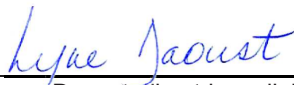
10. Références

Norme nationale du Canada, CSA Z314-18 (2018) : Retraitement des dispositifs médicaux au Canada, 409p.

Institut nationale de santé publique du Québec (INSPQ), 2014, Guide de pratique : retraitement des dispositifs médicaux critiques. 226p.

Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail du secteur des affaires sociales. Document consulté à l'adresse : <http://asstsas.qc.ca/publication/equipements-de-protection-individuels-epi-a70>

Processus d'élaboration / révision		
Rédigé par	Sandra Wilson, conseillère soins infirmiers, volet URDM	2019-06-03
Révisé par		
Personnes consultées	Sylvianne Thauvette, ICASI de l'URDM, CLSC Vaudreuil	2019-06-04
	Guylaine Billette, ASI à l'URDM, bloc et endoscopie, HSL	2019-06-04
	Sabrina Gauthier, ICASI intérimaire, URDM, Hôpital Suroit	2019-06-04
	Annick Lareau, PRDM de l'URDM, HAL	2019-06-04
	Annie Labelle, Chef D'équipe de l'URDM, CLSC Vaudreuil	2019-06-04
	Isabelle Laperriere, adjointe au directeur, prévention des infections	2019-07-15
	Suzanne Chevrefils, coordonnatrice clinico-administrative médecine spécialisée	2019-07-23
	Luce Leboeuf, chef bloc op / URDM/CPA/CDJ Hôpital du Suroit	2019-06-04
	Claudine Ricard, Chef Bloc-op/ URDM/CPA/CDJ Hôpital Anna Laberge	2019-06-04
	Nathalie Decloitre, chef bloc op /URDM/ CPA/CDJ/Urgence Hôpital Barrie Memorial	2019-06-04
	Christelle Robert, conseillère cadre au développement des outils cliniques	2019-09-19

Historique du document		
Approuvé par	 Lyne Daoust, directrice adjointe des services professionnels - opérations	2019-10-18

Annulation d'outils cliniques existants	
En date d'entrée en vigueur mentionnée, cette procédure clinique vient annuler les outils cliniques suivants :	
Installation(s)	Annulation

PRÉVENTION DES INFECTIONS

ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELS (ÉPI)

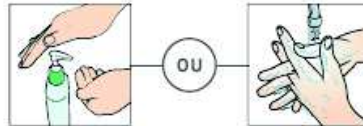
Pour certains pathogènes, les ÉPI peuvent être augmentés et la procédure revue.

ÉTAPES POUR **METTRE** LES ÉPI

PRÉPARATION

- S'assurer que les ÉPI sont sans défauts et de la bonne taille.
- Enlever les bijoux, attacher les cheveux longs.

PROCÉDER À L'HYGIÈNE DES MAINS



1 BLOUSE

- Enfiler la blouse, l'attacher au cou et à la taille.



Mettre le
chapeau

2 MASQUE

- Placer un masque ou un masque avec visière sur le visage en couvrant le nez et le menton, et l'attacher.



- Modeler la pince nasale à la forme du nez.



OU

APR

- Prendre un appareil de protection respiratoire (APR) dans le creux de la main en laissant pendre les courroies.



- Placer l'APR pour couvrir le menton et le nez.



- Passer la courroie supérieure et la placer sur le dessus de la tête ; passer la courroie inférieure et la placer autour du cou, sous les cheveux.



- S'il y a une pince nasale, la modeler à la forme du nez et vérifier l'étanchéité de l'APR.



3 PROTECTION OCULAIRE

- Mettre les lunettes ou la visière.



4 GANTS

- Mettre les gants, couvrir les poignets de la blouse.



ASSTSA S



Association paritaire pour la santé
et la sécurité du travail
du secteur affaires sociales

asstsas.qc.ca

Décontamination des dispositifs médicaux à l'unité de retraitement des dispositifs médicaux

PRÉVENTION DES INFECTIONS

ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELS (ÉPI)

Pour certains pathogènes, les ÉPI peuvent être augmentés et la procédure revue.

ÉTAPES POUR **RETIRER** LES ÉPI

1

GANTS

- Pour retirer les gants, saisir la surface extérieure d'un des gants en le pinçant au haut de la paume.
- Écarter le gant de la paume en le tirant vers les doigts et le retourner sur lui-même.
- Le chiffonner en boule et le garder dans la main gantée.
- Glisser l'index et le majeur nus sous la bande de l'autre gant sans toucher l'extérieur.
- Écarter le gant de la paume en le tirant vers les doigts et le retourner sur lui-même.
- L'étirer pour que le premier gant entre dedans. Puis jeter les gants dans le contenant approprié.



PROCÉDER À L'HYGIÈNE DES MAINS

2

BLOUSE

- Détacher la blouse sans se contaminer.
- Saisir la base des attaches du cou et ramener la blouse vers l'avant.
- Saisir l'intérieur de la manche opposée, la faire glisser sans la retourner pour dégager la main.
- Avec la main dégagée, procéder de la même façon pour retirer l'autre manche.
- Rouler la blouse en boule en évitant de toucher l'extérieur.
- Jeter dans le contenant approprié.



PROCÉDER À L'HYGIÈNE DES MAINS

3

PROTECTION OCULAIRE

- Pour retirer les lunettes ou la visière, manipuler l'équipement par les côtés ou l'arrière et en évitant de toucher le devant. Jeter dans le contenant approprié.



Enlever le
chapeau

4

MASQUE

- Pour retirer le masque, détacher les attaches du bas et celles du haut (ou saisir les élastiques).
- Tirer le masque vers l'avant à l'aide des attaches en évitant de toucher l'extérieur.
- Jeter dans le contenant approprié.



PROCÉDER À L'HYGIÈNE DES MAINS

OU

APR

PROCÉDER À L'HYGIÈNE DES MAINS ET SORTIR DE LA PIÈCE

- Pour retirer l'APR, pencher la tête légèrement vers l'avant, passer la courroie inférieure par-dessus la tête puis la courroie supérieure en évitant de toucher le filtre.
- Jeter dans le contenant approprié.



ASST SAS



Association paritaire pour la santé
et la sécurité du travail
du secteur affaires sociales

asstsas.qc.ca